



Ontario  
College of  
Teachers

Ordre des  
enseignantes et  
des enseignants  
de l'Ontario

## **Décision du comité d'agrément**

### **Université de Windsor Faculté d'éducation**

#### **Agrément des programmes de formation à l'enseignement prolongés**

Programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation

Programme concurrent de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation, y compris le programme concurrent d'éducation de la petite enfance avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, offert sur place et au Collège Lambton

Programme consécutif en plusieurs parties de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner l'éducation technologique (9<sup>e</sup>-10<sup>e</sup> année et 11<sup>e</sup>-12<sup>e</sup> année), menant à un baccalauréat en éducation et à un diplôme en études technologiques

**Comité d'agrément**

**Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario**

**Le 31 mai 2016**

# Décision du comité d'agrément concernant le rapport de vérification du programme de formation à l'enseignement prolongé de la Faculté d'éducation de l'Université de Windsor

## Introduction

Le 1<sup>er</sup> septembre 2015, les nouvelles conditions d'agrément des programmes de formation professionnelle énoncées dans le Règlement de l'Ontario 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement (le «Règlement sur l'agrément») pris en application de la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario* (la «Loi») sont entrées en vigueur. Ces modifications réglementaires ont pour but d'offrir aux nouveaux enseignants un stage pratique plus long, davantage de formation sur les fondements de l'éducation et une meilleure connaissance des méthodes d'enseignement tenant compte des divers besoins des élèves de l'Ontario.

Conformément au paragraphe 15.2 (3) du Règlement sur l'agrément, l'Université de Windsor doit présenter un rapport de vérification au comité d'agrément d'ici le 1<sup>er</sup> mars 2016 afin de démontrer que ses programmes de formation professionnelle répondent aux conditions d'agrément modifiées entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2015. Aux fins de la présente transition, les changements apportés aux programmes pour qu'ils satisfassent aux nouvelles conditions ne sont pas considérés être des changements importants, comme l'énoncent le paragraphe 10 (2) et l'article 21 du Règlement sur l'agrément.

Conformément au paragraphe 15.2 (5) du Règlement sur l'agrément, le comité d'agrément (le «comité») doit examiner le rapport de vérification:

- a) et déterminer si le programme satisfait entièrement ou essentiellement aux conditions d'agrément et confirmer le statut d'agrément du programme ou son statut d'agrément avec conditions, selon le cas
- b) et déterminer si le programme satisfait essentiellement aux conditions d'agrément et imposer des conditions à l'agrément ou modifier des conditions déjà imposées.
- c) et révoquer l'agrément si le programme ne satisfait pas essentiellement aux conditions d'agrément.

Le 29 février 2016, la Faculté d'éducation de l'Université de Windsor a présenté un rapport de vérification à l'Ordre pour démontrer que les programmes de formation professionnelle suivants satisfont toujours aux conditions d'agrément :

- Programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation
- Programme concurrent de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation, y compris le programme concurrent d'éducation de la petite enfance avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, offert sur place et au Collège Lambton
- Programme consécutif en plusieurs parties de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner l'éducation technologique (9<sup>e</sup>-10<sup>e</sup> année et 11<sup>e</sup>-12<sup>e</sup> année), menant à un baccalauréat en éducation et à un diplôme en études technologiques

Le rapport de vérification comprend :

1. les décisions du comité, datées le 6 octobre 2005 et le 21 avril 2009
2. les tableaux synthèse et les tableaux de vérification des éléments essentiels du contenu
3. les calendriers actuels des cours et le manuel des expériences pratiques
4. l'attestation de la Faculté d'éducation de l'Université de Windsor confirmant que les faits et motifs qui avaient appuyé la décision du comité précédant le rapport de vérification demeurent véridiques, exacts et complets
5. des renseignements supplémentaires, tels que : le calendrier des séminaires professionnels, les modes de livraison des programmes concurrents, les exigences préalables pour l'admission aux didactiques pour les cycles moyen et intermédiaire, et les calendriers pour les programmes consécutifs et concurrents.

Conformément à l'autorité que lui confèrent la Loi et le Règlement sur l'agrément, le comité a examiné le rapport de vérification afin de déterminer si les programmes de formation professionnelle répondent toujours aux conditions d'agrément.

Pour rendre sa décision, le comité a examiné le rapport de vérification du fournisseur et des renseignements supplémentaires sous forme de courriels et de documents et a tenu compte des conditions modifiées à l'article 9 du Règlement sur l'agrément en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2015 en conséquence des nouvelles exigences des programmes de formation professionnelle de l'Ontario.

Le comité d'agrément a pris note du fait que la Faculté d'éducation de l'Université de Windsor a temporairement suspendu les inscriptions au programme consécutif de formation professionnelle en plusieurs parties suivant :

- Programme consécutif en plusieurs parties de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner l'éducation technologique (9<sup>e</sup>-10<sup>e</sup> année et 11<sup>e</sup>-12<sup>e</sup> année), menant à un baccalauréat en éducation et à un diplôme en études technologiques

La Faculté d'éducation de l'Université de Windsor a avisé l'Ordre des enseignantes et enseignants de l'Ontario de son intention de cesser d'offrir les domaines d'études pour enseigner aux cycles moyen-intermédiaire pour le programme suivant et qu'elle a cessé d'offrir le programme concurrent d'éducation de la petite enfance avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, offert au Collège Lambton :

- Programme concurrent de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation, y compris le programme concurrent d'éducation de la petite enfance avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, offert sur place et au Collège Lambton

## Décision du comité d'agrément à sa réunion du 31 mai 2016

Les motifs de la décision du comité et les faits sur lesquels elle se fonde figurent ci-dessous :

### Conclusions

Le comité a examiné les documents à l'appui du rapport de vérification de la Faculté d'éducation de l'Université de Windsor. En s'appuyant sur les preuves, il a conclu que les programmes, comme présentés, satisfont entièrement aux conditions suivantes du programme prolongé :

- i. les programmes durent au moins quatre sessions, y compris les jours de stage
- ii. les programmes comprennent un stage d'au moins 80 jours d'expérience pratique, adapté au format et à la structure des programmes, dans des écoles ou d'autres lieux approuvés par l'Ordre aux fins d'observation et d'enseignement pratique
- iii. les programmes permettent aux étudiantes et étudiants d'acquérir des connaissances et compétences dans tous les éléments prévus à l'annexe 1 du Règlement sur l'agrément.

La Faculté d'éducation de l'Université de Windsor a avisé l'Ordre des enseignantes et enseignants de l'Ontario de son intention de cesser d'offrir le programme concurrent de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles moyen-intermédiaire. Conformément à l'article 20 (4) du règlement de l'agrément, le comité d'agrément révoque l'agrément de ces domaines d'études à compter du 31 mai, 2016. Conformément à l'article 22(2), les domaines d'études aux cycles moyen-intermédiaire sont considérés agréés pour les candidates et candidats qui y sont actuellement inscrits. Cette décision n'a aucun impact sur les domaines d'études aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur dans le programme concurrent qui est agréé jusqu'au 6 octobre 2016.

La Faculté d'éducation de l'Université de Windsor a avisé l'Ordre des enseignantes et enseignants de l'Ontario le 27 février 2013, qu'elle a cessé d'offrir le programme concurrent d'éducation de la petite enfance avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, offert au Collège Lambton . Le dernier semestre de ce programme a eu lieu pendant la séance d'hiver de 2014.

À la lumière du changement de site pour le diplôme d'éducation de la petite enfance et de la révocation de l'agrément pour le programme concurrent de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles moyen-intermédiaire, l'Ordre a accepté de changer le nom du programme concurrent de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation, y compris le programme concurrent d'éducation de la petite enfance avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, offert sur place et au Collège Lambton . Pour refléter ces changements, le programme sera désormais nommé:

- Programme concurrent de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation, y compris le programme concurrent d'éducation de la petite enfance avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen

Le comité accepte l'attestation de la doyenne par intérim de la Faculté d'éducation de l'Université de Windsor qu'aucun autre changement important n'a été apporté aux programmes, sauf ceux décrits à la section C du rapport de vérification.

## Décision du comité d'agrément

Conformément aux pouvoirs que lui confère le paragraphe 15.2 (5) du Règlement sur l'agrément et pour les motifs susmentionnés, le comité rend la décision suivante. Cette décision inclut la révision du programme concurrent de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation, y compris le programme concurrent d'éducation de la petite enfance avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, offert sur place et au Collège Lambton, qui sera désormais nommé:

- Programme concurrent de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation, y compris le programme concurrent d'éducation de la petite enfance avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen

## Confirmation de l'agrément

Le comité d'agrément estime que les programmes de formation professionnelle suivants, offerts par la Faculté d'éducation de l'Université de Windsor, satisfont entièrement aux exigences du Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2015 :

- Programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation
- Programme concurrent de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation, y compris le programme concurrent d'éducation de la petite enfance avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen
- Programme consécutif en plusieurs parties de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner l'éducation technologique (9<sup>e</sup>-10<sup>e</sup> année et 11<sup>e</sup>-12<sup>e</sup> année), menant à un baccalauréat en éducation et à un diplôme en études technologiques

Le comité confirme que l'agrément général de ces programmes demeurera en vigueur jusqu'au 6 octobre, 2016.

## Révocation de l'agrément

La Faculté d'éducation de l'Université de Windsor a avisé l'Ordre des enseignantes et enseignants de l'Ontario de son intention de cesser d'offrir le programme concurrent de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles moyen-intermédiaire. Conformément à l'article 20 (4) du règlement de l'agrément, le comité d'agrément révoque l'agrément de ces domaines d'études à compter du 31 mai, 2016.

Conformément à l'article 22(2), les domaines d'études aux cycles moyen-intermédiaire sont considérés agréés pour les candidates et candidats qui y sont actuellement inscrits. Cette décision n'a aucun impact sur les domaines d'études aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur dans le programme concurrent qui est agréé jusqu'au 6 octobre 2016.

## Le comité d'agrément

### Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Le 31 mai, 2016